

Département de Loir-et-Cher  
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
 Présents : 13  
 Vote pour : 15  
 Vote contre : 0  
 Abstention : 0

Date de la convocation :

23/03/2022

**Séance du 31 mars 2022**

*L'an deux mil vingt-deux, le 31 mars, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2022 s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, (crise COVID) en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 24 mars 2022.*

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Guy DUCHOSSOIS - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT- François VIGREUX - Evelyne CAIL - Jean-Luc ESNAULT - Sylvain DECOURS - Benoit DEFFIE- Claude DUVOUX.

**Absents excusés :** Patrick MOREL ayant donné pouvoir à Mme Françoise PLAT - Annik MOREL ayant donné pouvoir à Pascal BRAULT.

**Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.*

**Madame Evelyne CAIL** est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N° 26/2022</u>	<b>OBJET :</b> <b>ACQUISITION et VENTE DE TERRAINS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ECHANGES ET DE CESSIONS AMIABLES D'IMMEUBLES RURAUX EN COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIR ET CHER</b>	3. DOMAINE ET PATRIMOINE 3.1 ACQUISITIONS
-------------------	--	--

Une procédure d'échanges et de cessions amiables d'immeubles ruraux en collaboration avec le conseil départemental est en cours sur les parcelles suivantes, qui réduit les frais de notaires.

Cette procédure permettra d'acquérir des parcelles à proximité de la salle polyvalente, de l'atelier communal, et sur l'itinéraire du sentier pédagogique :

### **ACQUISITIONS**

- B 921 située à « la Fontaine Saint-Martin » d'une surface de 4a01ca appartenant à M LANDEROUIN Guy

- B 1000 située à « la Fontaine Saint-Martin » d'une surface de 07a44ca appartenant à M BOURDIN Désiré

- B 920 située à « la Fontaine Saint-Martin » d'une surface de 40a70ca appartenant à M LANDEROUIN Guy
- B 316 située à « la Fontaine Saint-Martin » d'une surface de 18a50ca appartenant à famille DUVOUX
- B 317 située à « la Fontaine Saint-Martin » d'une surface de 10a75ca appartenant à la famille DUVOUX
- B 318 située à « la Fontaine Saint-Martin » d'une surface de 31a appartenant à la famille DUVOUX
- B 319 située à « la Fontaine Saint-Martin » d'une surface de 33a appartenant à MONNERAYE Nicolle.
- B 926 située à « la Fontaine Saint-Martin » d'une surface de 31a94ca appartenant à M MANDARD Jacky
- B 269 située au « Les Falloirs » d'une surface de 35ca appartenant à la famille MOREAU
- C 578 située au « petit May » d'une surface de 54ca appartenant à la famille DUVOUX.
- B 265 située au « les falloirs » d'une surface de 75ca appartenant à la famille DUVOUX.
- B 255 située au « les Falloirs » d'une surface de 1a appartenant à Mme Monique MONNERAYE
- C 576 située au « petit May » d'une surface de 18ca appartenant à Mme Annick FOURRE épouse GENDRON.
- C 702 - C 705 - C 721 située au « petit May » d'une surface respective de 43ca, 157ca, et 14ca appartenant à M PAUMIER Jean-Claude
- D 379 située au « les Cartes » d'une surface de 15a 50ca appartenant à M MEUNIER Max

### VENTE

- E 272 située à « La Taille Marchand » d'une surface de 15a70ca appartenant à la commune de Seigy et vendu à M Jean-Marc BIET

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acquérir et de vendre les parcelles ci-dessus au prix conclu par le conseil départemental
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.
- de confier les actes administratifs au conseil départemental de Loir-et-Cher dans le cadre de la procédure d'échanges et de cessions amiables
- de prendre en charge les frais et droits quelconques liés à cette vente
- de donner pouvoir à Madame la Maire pour signer tous les actes à intervenir pour le règlement de ce dossier.

## Décision

Le conseil municipal décide:

- d'acquérir et de vendre les parcelles ci-dessus au prix conclu par le conseil départemental
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.
- de confier les actes administratifs au conseil départemental de Loir-et-Cher dans le cadre de la procédure d'échanges et de cessions amiables
- de prendre en charge les frais et droits quelconques liés à cette vente
- de donner pouvoir à Madame la Maire pour signer tous les actes à intervenir pour le règlement de ce dossier.



La Maire,

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 01/04/2022  
publication le 01/04/2022

et de la



La Maire,

Françoise PLAT

